Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

Fait à Villefontaine, le 03 mai 2026

Objet : Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25/04/2026

à la Salle Henri Bonnet, 38090 Villefontaine, de 9h00 à 12h00.

La convocation à l'assemblée générale de l'APIE a été envoyée par courriel le 11 avril 2026, soit 15 jours minimum avant l'assemblée générale, conformément aux statuts. Il a été envoyé :

- aux adhérents de l'APIE à jour de cotisation (cotisation 2026)
- aux adhérents de l'APIE 2025 qui n'avaient pas encore ré-adhérés pour 2026

Il n'a pas été envoyé de courrier papier.

Cette convocation pointait vers une page du site web de l'APIE https://apie-asso.net/documents-ag/ où les documents suivants étaient mis à disposition :

- Convocation avec ordre du jour,
- Bulletin pour Mandat AG,
- Motion relative au projet de section française Lyon-Turin.

L'AG était convoquée sur l'ordre du jour suivant :

- Mise au vote d'une résolution de l'APIE contre le Lyon Turin (DUP du 23 août 2013) sur son territoire concerné :
  - Intervention de Dominique Rault, auteur en 2025 du livre *Les Suisses l'ont bien fait !* (sous réserve)
  - Présentation de la motion et échanges avec le public
  - Vote à bulletin secret de la motion

Convocation courriel :

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale ordinaire 2026 de l'Association Porte de l'Isère Environnement

***Samedi 25 avril 2026*

à partir de 9h00

Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

Salle Henri Bonnet

44 Rue du 8 Mai 1945

*38090 Villefontaine***

Après la signature des feuilles de présence (de 9h00 à 9h30), l'ordre du jour sera le suivant :

Mise au vote d'une résolution de l'APIE contre le Lyon Turin (DUP du 23 août 2013) sur son territoire concerné

o Intervention de Dominique Rault, auteur en 2025 du livre Les Suisses l'ont bien fait ! (sous réserve).

o Présentation de la motion et échanges avec le public.

o Vote à bulletin secret de la motion

Tous les documents (convocation, formulaire de mandat, motion) sont mis à votre disposition, en lecture préalable sur le lien suivant : https://apie-asso.net/documents-AG/

Je vous invite à utiliser votre pouvoir, si vous ne pouvez pas être présent(e) à l'Assemblée Générale (dans la limite de 3 représentations par adhérents, selon les statuts de l'APIE).

Cordialement

Jean-Yves Chetaille

Président de l'APIE

Après décompte des membres présents et des mandats d'après les registres signés en début d'AG :

Decompte AG 2026-04-25			
Inscrits	Inscrits	Voix / Inscrit	Voix
Total indiv	426	1	426
Total asso	3	3	9
Total inscrits			**435**
Votant	Représentés	Présents votant	Total voix
Total indiv	22	19	41
Total asso	3	0	9
Total votant			**50**
Soit représentation		**11 %**	
AG, pas de quorum			

Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

Il est rappelé que conformément aux statuts, l'assemblée générale ne nécessite pas de quorum. Les votes se font à la majorité des voix.

Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

- **Accueil**

  Les participants sont accueillis et signent le registre de présence.

- **Introduction**

  Le président souhaite la bienvenue et remercie les participants. Il présente les membres du nouveau Bureau de l'APIE et décrit l'organisation de la matinée. Le sujet de cette assemblée générale porte sur la mise au vote d'une motion pour l'APIE vis-à-vis du projet Lyon-Turin sur la section française et plus particulièrement le territoire qui concerne le territoire de l'APIE.

- **Intervention de Dominique Rault**

  Dominique Rault, auteur du livre *Les Suisses l'ont bien fait !* (2025) n'a pas pu se rendre disponible pour cette Assemblée générale. Ce point de l'ordre du jour n'est donc pas abordé et la discussion s'ouvre sur le point suivant.

- **Présentation de la motion et échanges avec le public**

  En avant-propos,

  Jean-Yves Chetaille, en qualité de Président de l'APIE, a rencontré les équipes du média TF1 quelques jours auparavant, pour une interview sur le sujet du Lyon-Turin à la confluence Bourbre-Catelan.

  Jean-Paul Lhuillier, en qualité de représentant FNE a participé à une réunion auprès de SNCF Réseau et des services de l'État. Un compte rendu sera très prochainement envoyé.

  <u>1. Le processus de rédaction de la motion</u>

  Régis Curt rappelle que jusqu'à présent, l'APIE n'a pas pris de position officielle relative au projet ferroviaire Lyon-Turin. Tout récemment, lors de l'assemblée générale du 07 mars 2026, un texte de motion a été proposé par des adhérents. Celui-ci n'ayant pu être voté lors de la précédente AG, car, il n'était pas prévu à l'ordre du jour. L'assemblée

Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

générale d'aujourd'hui est donc convoquée et dédiée à ce sujet d'une prise de position sur le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin.

Une réunion du conseil d'administration, le 08 avril 2026 a permis aux auteur·es de la motion de modifier le texte avec les suggestions du CA. La version présentée ce jour est le reflet de ces dernières discussions.

2. La recherche de projets alternatifs

François Liénard souligne l'absence de propositions alternatives vis-à-vis du projet Lyon-Turin actuel, notamment la demande de travaux sur la ligne existante. Il regrette également l'absence d'argumentaire quant à l'utilisation potentiellement nulle de cette future nouvelle ligne fret par les transporteurs routiers, car jugée trop onéreuse et chronophage dans l'intermodalité train-camion.

Hélène Curt corrige, en rappelant que la motion cite explicitement les éléments du Comité d'Orientation des Infrastructures (COI), qui préconise d'investir prioritairement sur les lignes existantes et alternatives.

La mise en place du ferroutage serait une bonne chose pour l'environnement, mais nécessite une décision politique pour interdire le transport routier dans l'arc alpin.

À ce sujet, Laurent Schwartz mentionne une précédente réunion publique entre l'APIE et les techniciens de SNCF Réseau, où ces derniers indiquaient n'avoir aucune visibilité sur ce sujet politique en faveur du ferroutage / réduction du routier dans l'arc alpin. Cette décision dépend uniquement des leviers et des décisions politiques.

3. Une prise de position locale

Jean-Paul Lhuillier apprécie la prise de position locale qu'offre cette motion sur un sujet d'ampleur européen. Il précise que le Réseau Action Climat (RAC) au niveau national s'est positionné contre la poursuite du projet Lyon-Turin. Il profite de l'assemblée du jour, pour connaître les réactions locales vis-à-vis du projet.

Roland Borghi intervient sur le sujet concernant la relation de SNCF Réseau et des élus locaux. Suite aux dernières élections municipales, SNCF Réseau va certainement de nouveau présenter le

Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

projet lors de conseils territoriaux. Les maires locaux s'interrogent progressivement sur les répercussions du projets dans leurs communes. Aussi, l'absence de représentant ou syndicat des transports routiers lors des réunions de concertation est une problématique pour la pertinence du projet de ferroutage. Concernant les sénateurs, aucune position sur ce projet n'est connue à ce jour.

4. L'ingénierie ferroviaire actuelle

Roland Borghi poursuit à propos du Comité des élus pour l'utilisation du réseau existant (CEPURE : https://cepure.fr/) qui se positionne ouvertement contre le projet et en faveur de l'investissement sur le réseau ferré existant pour le transport de marchandises.

Roger Bourret, prend la parole en tant qu'ancien conducteur de trains pour nuancer les interventions précédentes sur le réseau ferroviaire existant. Il revient sur les décisions politiques du transport qui conduisent à la situation d'aujourd'hui : tout d'abord l'accélération du développement ferroviaire et la grande vitesse avec la création des lignes TGV ; puis la décision de prioriser les trains de voyageurs dans les sillons disponibles, et le transport de marchandises en second plan ; pour finir la mise en œuvre d'un cadencement « 1 train toutes les demi-heure » sur les lignes majeures. Dans l'état actuel du réseau, et compte tenu de la gestion des sillons, il est difficile d'imaginer l'augmentation du trafic ferroviaire sur les lignes existante.

Jean-Paul Lhuillier prolonge cette thématique d'ingénierie ferroviaire en indiquant quelques informations (sous réserve d'être validée par le ministre des transports) à l'issue de la réunion avec SNCF Réseau et les services de l'État, mentionnée en avant-propos :

- La multiplication par x5 du transport de marchandises sur la ligne existante (jusqu'à 16,8 millions de tonne pour la ligne Ambérieu – Modane).
- L'installation d'un nouveau centre de gestion automatique des convois à Chambéry, permettant d'améliorer le cadencement des trains (estimation à + 25 % de trains sur la ligne).
- La prévision d'un investissement pour le projet de Service express régional métropolitain (SERM) à Chambéry.

Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

Jean-Paul Lhuillier précise également que pour le transport de camion par le train, il manque aujourd'hui une plateforme à Ambérieu permettant de faire monter les camions sur les convois ferroviaires. De plus, il regrette qu'aucune politique publique n'incite actuellement les transporteurs à favoriser le ferroviaire.

5. Le domaine de compétence l'APIE

Jean-Christophe Mongredien interpelle l'assemblée. Il évoque son sentiment d'être noyé sous les informations et s'interroge sur ce qui relève des compétences et du domaine de l'APIE dans ce sujet Lyon-Turin. Il souligne l'impression ou le risque avec cette motion de défendre un argument « Pas dans mon jardin » (NYMBY / Not in my backyard).

Hélène Curt insiste à son tour pour rappeler que le sujet technico-ferroviaire n'est pas du domaine de l'APIE, car nous ne sommes pas compétent sur ce point.

Jean-Christophe Mongredien intervient à nouveau pour mettre au centre de la discussion la remise en cause du statut de l'utilité publique du projet.

François Lienard précise que la position de l'APIE devrait être davantage « Ni ici, ni ailleurs » (NINA).

Corentin Bonnard intervient pour rappeler les actions de terrains menées par les bénévoles naturalistes de l'association. Ces sorties sont organisées pour mieux connaître et informer sur les espèces présentes et impactées par le projet. Cette mobilisation favorise l'émergence d'une sensibilité pour ce territoire comme cadre de vie d'une biodiversité.

6. L'absence de débat public

Jean-Yves Chetaille rappelle que ce projet n'a fait l'objet d'aucun débat public organisé par la Commission national du débat public (CNDP).

Jean-Paul Lhuillier précise que les gouvernements successifs ont systématiquement refusé la saisine de la CNDP pour l'organisation d'un débat public.

Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

De plus, Jean-Paul Lhuillier évoque son inquiétude sur les enjeux de l'eau, puisque le projet impacte deux zones de captages d'eau potable (La Ronta, Le Vernay) et traverse la plaine humide du Catelan qui constitue une nappe phréatique majeure en Isère. Ce sont des sujets qui touchent directement le grand public et les habitants du territoire.

7. Modifications de la motion

Joëlle Richol évoque quelques incompréhensions sur la conclusion de la motion.

Jean-Yves Chetaille propose alors de faire une lecture du texte pour mieux l'expliquer.

Le texte est lu à voix haute par Jean-Yves Chetaille.

François Lienard fait part de son regret concernant la procédure du jour, puisqu'il s'agit de voter un texte proposé par le CA, sans concertation des membres dans la phase de rédaction.

Suite à la lecture, deux modifications mineures sont suggérées dans la conclusion du texte :

- La désignation du projet est rectifiée par « projet de nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin (NLFLT) »
- L'expression « tel que » est supprimée.

Ces modifications n'impactent ni l'esprit, ni le contenu de la motion, elles sont donc acceptées par l'assemblée générale.

Une suggestion de Florent Laval concerne l'absence des sources documentaires dans certaines affirmation du texte.

Régis Curt explique qu'il s'agit d'un choix de favoriser la clarté de lecture du texte. Une annexe avec les sources documentaires pourra être ajoutée ultérieurement.

Enfin, Jean-Paul Lhuillier demande à ce que si la motion est adoptée, elle soit diffusée aux médias pour en faire la communication.

- **Vote à bulletin secret**

Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

La mise au vote de la motion est ouvert. Le scrutin est réalisé à bulletin secret dans une urne. Chaque candidat est invité à venir voter à tour de rôle.

Suite au dépouillement de l'urne :

- 48 bulletins pour la motion ;
- 2 bulletins contre la motion.

Un total de 50 voix sont exprimées sur 50 inscrits (présents et représentés).

Pas d'abstention.

La motion, ci-jointe en annexe, est adoptée par l'assemblée générale.

========== fin de l'AG à 11h00 ==========

Annexe : Motion sur Lyon-Turin adoptée par l'AG du 25 Avril 2026

Proposition de résolution concernant les accès français du projet de liaison Lyon-Turin en Nord-Isère

Dans un contexte de crise climatique et d'effondrement de la biodiversité, une remise en cause globale de nos modes de vie et de consommation est indispensable. Parmi les évolutions nécessaires, le ferroutage constitue une solution à privilégier pour réduire l'impact des transports.

Considérant la Charte de l'environnement du 2 mars 2005 et annexée à la Constitution,

Considérant que les accès français du projet Lyon-Turin impactent notre territoire, dans le périmètre d'intervention de l'APIE,

Considérant le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures publié le 3 avril 2026 qui préconise la poursuite de travaux du tunnel transfrontalier pour une livraison en 2035 et recommande que : « *les 4 grands projets assurant l'accès au tunnel transfrontalier Lyon-Turin et*

Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

concourant à la désaturation de l'étoile ferroviaire lyonnaise s'ordonnent selon le phasage suivant :

- *une priorité absolue doit être accordée à l'aménagement de la ligne existante Dijon-Modane pour être en mesure d'accueillir le trafic fret attendu à la mise en service du tunnel en 2035, tout en préservant les circulations de voyageurs ;*
- *la réalisation de la phase 1 du CFAL Nord est urgente et prioritaire pour une mise en service en 2035 afin de répondre tant à l'échéance de livraison du tunnel Lyon-Turin qu'à l'objectif de désaturation de l'étoile ferroviaire lyonnaise ;*
- *une accélération du calendrier des différentes phases de la mise à 4 voies entre Saint-Fons et Grenay sera recherchée pour un achèvement avant 2039 ; ce projet est une brique essentielle et invariante de l'ambition globale de désaturation de l'EFL ;*
- *la finalisation des études d'APD de la première phase des accès et la sécurisation de la DUP des accès neufs avant 2028 sont à mener en priorité. La décision de lancement de la réalisation des accès neufs sera conditionnée au suivi et à l'analyse des perspectives et du rythme d'évolution des trafics de fret et à une montée en charge des différents trafics sur la ligne existante après la mise en service du tunnel* ».

Considérant l'ancienneté de la DUP de Grenay – St Jean de Maurienne (décret du 23 Aout 2013) basée sur les prospectives d'augmentation des échanges de marchandises entre la France, l'Italie et l'Europe de l'Est qui se sont avérées largement surestimées.

Considérant l'urgence des mesures à prendre pour la réduction des gaz à effet de serre, la mise en service de la ligne prévue en 2045 au plus tôt, et la durée d'amortissement de l'impact carbone du chantier (évaluée de 25 à 50 ans par la Cour des comptes d'Europe en 2020, « *Infrastructures de transport de l'UE : accélérer la mise en œuvre des mégaprojets pour générer l'effet de réseau dans les délais prévus »).*

Considérant les impacts prévisibles sur les milieux naturels, les terres agricoles et la ressource en eau (sources, nappes et zones humides) de notre territoire : traversée d'espaces naturels protégés (Confluence Bourbre-Catelan, Bois des Carriaux, E.N.S Ecorcheboeuf/marais de Ville, E.N.S des lacs Clair Jublet Mort et Gris),dégradation des corridors de connexion écologique, perte d'environ 200 ha de terres agricoles,…

Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Affaire suivie par :

Vincent Guerard

Considérant les besoins d'investissements actuels pour le train sur notre territoire (SERM Lyonnais, CFAL-Est, mise à 4 voies Grenay-Saint Fons) qui seront en compétition budgétaire avec la section française du Lyon-Turin,

Considérant que les besoins de mesures compensatoires réglementaires à venir seront très importants et seront de fait très difficiles à trouver pour être à la hauteur des enjeux.

Considérant l'absence de débat public organisé sous la tutelle de la Commission Nationale du Débat Public pour ce projet,

L'APIE, réunie ce jour en assemblée générale ordinaire :

1. Considère que les études et projections ayant servi de base à la Déclaration d'Utilité Publique de la section Grenay – St Jean de Maurienne (décret du 23 Aout 2013) sont caduques.
2. Exprime son opposition à la poursuite du projet de nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin (NLFLT).

========== fin du compte rendu ==========